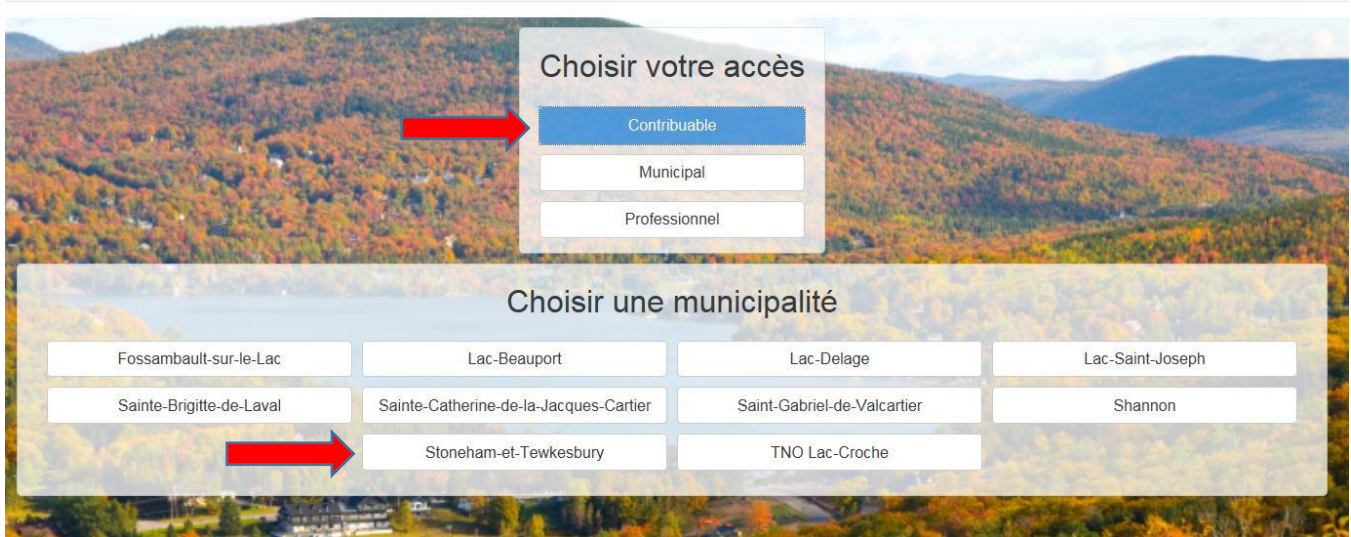


À partir du site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <http://www.villestoneham.com/fr/accueil.aspx>

Vous serez directement dirigé sur le site SIGALE en cliquant sur l'image suivante :



Par la suite veuillez sélectionner l'onglet **Contribuable** et choisir la municipalité **Stoneham-et-Tewkesbury**



Vous arriverez sur la page principale avec choix de trois onglets.

Les deux principaux onglets pour le zonage et le rôle d'évaluation sont **Recherches** et **Thèmes**.

Avec l'onglet **Recherches**, vous pouvez effectuer vos recherches soit par **Matricule**, **lot** ou **adresse**.

Exemple de recherche par adresse :

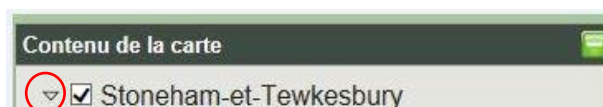
Matricule	Adresse	Vac	No. de lot	Zoom	Info rôle	Supprimer
3806-89-4671	#325 chemin du HIBOU	C	5012466	Zoom	Info rôle	Supprimer



En cliquant sur **Zoom** vous verrez le lot ainsi que le numéro du zonage situé dans cette zone.

En cliquant sur **Info rôle**, vous aurez les informations du rôle d'évaluation.


Afin de faire apparaître le zonage, vous devez cliquer sur l'onglet **Thèmes** ensuite **Gestion des thèmes**.

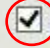



Une fenêtre apparaîtra sur la gauche comme ceci :

Cliquer sur le petit triangle afin de faire défiler les choix.

Cliquer sur le petit triangle de la section AUTRES :

 **AUTRES**

Cocher :   Zonage intégré (Mise à jour mars 2017) dernier choix dans la liste.

Lorsque vous avez pris en note le numéro du zonage par exemple le RB-114, veuillez-vous référer sur le site Internet de la municipalité sur la page principale en cliquant sur l'onglet **Vie citoyenne, Urbanisme et environnement, Règlements d'urbanisme**.

Dirigez-vous vers la section **ZONAGE** à l'annexe 2 – [Grilles des spécifications](#)

Vous pouvez ensuite faire défiler les grilles des spécifications selon le numéro recherché.

Un point noir au bout de chaque groupe d'usage indique que l'usage est permis dans cette zone. L'absence de point noir indique que ce groupe d'usage n'est pas permis.

Note importante : bien vérifier au bas de la page de la grille des spécifications que vous consultez la section **Dispositions particulières**. Parfois, certains usages sont contingentés et cela peut être contraignant pour votre futur projet s'il y a lieu.